

Marie-Christine Cormier-Salem

# Entre terres et eaux : pêche maritime et évolution des systèmes de production en Casamance

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 39767

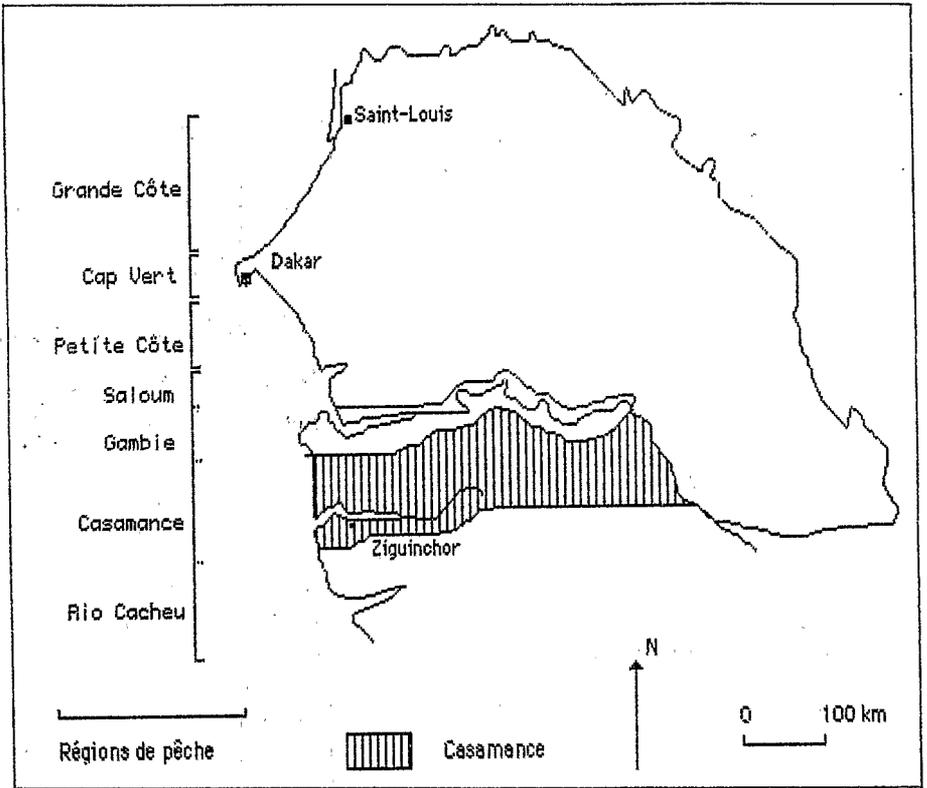
Cpte : B Ex 1

Les conversions, plus ou moins avancées, des sociétés du littoral ouest-africain à la pêche ou à l'agriculture montrent que tout déterminisme géographique et historique est à proscrire : la présence ou l'absence des activités halieutiques ne sont pas liées aux conditions du milieu naturel (Chauveau 1983). Les populations adaptent leur système d'exploitation aux modifications de l'environnement : il en est ainsi des Toffin et des Aguégué qui de cultivateurs sont devenus pêcheurs à la suite de l'ouverture du chenal de Cotonou vers 1895 (Pélissier 1963). Réciproquement, sur le littoral ivoirien les Alladian et les Avikam ont progressivement délaissé, au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la pêche en mer au profit, d'abord, de la pêche en lagune, puis des grandes plantations (Augé 1969).

Au Sénégal, les pêcheurs spécialisés maritimes sont issus de sociétés paysannes. Qu'il s'agisse des Walo Walo et des Gandiolais de la Grande Côte, des Lébou de la presqu'île du Cap Vert, des Sérèr de la Petite Côte ou des Niominka des îles du Saloum (Carte 1), tous sont d'anciens agriculteurs, convertis à la pêche maritime au cours d'une longue histoire dont les premières sources écrites remontent aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (Chauveau 1983). La conversion des rizicultivateurs diola à la pêche maritime apparaît en revanche brutale et récente.

Selon Pélissier (1966), les Diola sont avant tout des terriens, des rizicultivateurs profondément attachés à leur terroir. Toute leur énergie est consacrée à l'aménagement des terres en rizières. La riziculture constitue la base de leur civilisation. L'exploitation des ressources aquatiques, limitées au piégeage des poissons dans les rizières et à la cueillette des mollusques, est une activité secondaire, de subsistance. L'économie maritime casamançaise est entre les mains de communautés originaires des autres régions côtières sénégalaises.

Or, depuis les années 1960-70, on assiste simultanément au recul de la riziculture et au développement de la pêche, non seulement dans les



CARTE I. Situation de la Casamance au Sénégal.

eaux intérieures — dans le fleuve Casamance et les chenaux de marée appelés *bolon* — mais également maritimes. Ces deux phénomènes conduisent à s'interroger sur les processus de transformation des systèmes de production et sur la profondeur historique des conversions à la pêche.

Pour mesurer l'ampleur des modifications, de prime abord il semble nécessaire de distinguer le rapport à la pêche et le rapport au milieu maritime des sociétés littorales. Si, de fait, jusqu'à une date récente, les Diola n'exploitent pas les ressources marines, se détournent de l'océan, en revanche ils ont une gestion poussée des eaux intérieures.

Aussi analyserons-nous dans un premier temps la spécificité de la gestion des ressources aquatiques en Basse Casamance, dans un deuxième temps les processus de transformation des systèmes d'exploitation et dans un troisième temps, nous interrogerons-nous sur la « conversion » des Diola à la pêche maritime.

## Continuité des formes d'exploitation des eaux intérieures

La région de la Casamance s'étend sur plus de 28 000 km<sup>2</sup> d'ouest en est le long du fleuve dont elle porte le nom, entre la Gambie et la Guinée Bissau. Elle a la forme d'un vaste entonnoir largement ouvert sur l'océan Atlantique. Sa partie aval est constituée d'un ensemble d'îles et d'îlots, où s'interpénètrent la terre et la mer. Le fleuve, les *bolon*, la mangrove, la mer offrent des ressources variées, depuis les poissons, les crustacés, les mollusques jusqu'au sel et au bois. Très tôt les populations ont utilisé et aménagé les eaux intérieures, tandis qu'ils se détournaient de la mer. Ce contraste tient aux caractéristiques mêmes de la Casamance, à sa population et à son histoire.

Il faut tout d'abord souligner que l'exploitation des ressources aquatiques a toujours été très limitée aussi bien en Haute Casamance, où le fleuve est étroit et peu profond et où les pasteurs peuls constituent la population dominante, qu'en Moyenne Casamance, où malgré la richesse des eaux, ni les Balante, ni les Mandingue ne se sont investis dans la pêche. Les premiers ont donné la priorité à l'élevage et à la culture du riz et du mil, les seconds au commerce et à la culture de l'arachide (Pélissier 1966). Cette division du travail à l'échelle régionale prévaut également à l'échelle de la Basse Casamance.

De fait, les communautés de Basse Casamance ne sont pas homogènes. Les fouilles des amas coquilliers réalisées par Linares (1971) montrent que, dès les premiers siècles de notre ère, les coquillages *Arca* et les huîtres sont récoltés. Une vague de population originaire du sud et de l'est se serait progressivement sédentarisée sur la rive gauche de la Casamance, associant étroitement la cueillette des huîtres et la riziculture inondée. La filiation entre ces anciens peuplements et les « Diola » est controversée. La communauté diola s'est constituée progressivement et la diversité des groupes actuels (Floup, Diamat, Haër, Carone, Fogny) suggère une histoire complexe (Thomas 1959).

Les navigateurs et voyageurs portugais dès le xvi<sup>e</sup> siècle, puis les administrateurs français à partir du xviii<sup>e</sup> siècle (Tendeng 1973-74) ont souligné ces différences internes. Dans la plupart des villages, les Diola s'adonnent prioritairement à la riziculture. La pêche, conditionnée par le calendrier rizicole, consiste surtout en un piégeage des poissons au moyen des nasses aux abords du village. Les prises sont destinées à la consommation familiale. Pourtant, dans quelques villages, l'exploitation des ressources aquatiques et les échanges de poissons ou d'huîtres fumées contre du riz, des légumes, du bétail ou des pagnes jouent un rôle fondamental. Cette spécialisation peut s'expliquer par le site des villages insulaires comme Bandial, où le riz de bas-fond, le sel et le poisson sont les uniques ressources. Dans les villages situés sur le rebord d'un plateau et disposant de ressources variées, l'importance de la pêche est liée à la situation du village, comme à Kagnout, situé à l'embouchure du fleuve,

abrité de la houle marine par l'île de Carabane, qui servait de relais commercial entre la Gambie et le Rio Cacheu et dont le nom « qui sent mauvais » viendrait du fumage du poisson (Thomas 1959). Dans le Boulouf, sur la rive nord de la Casamance, Tionk sé singularise également par l'importance de la navigation et de la pêche dans les eaux intérieures, et du commerce local et à longue distance. D'après Mark (1976), cette spécificité serait attribuable à l'origine baïnouk<sup>1</sup> de sa population.

Quelles que soient la place de la pêche dans les systèmes de production et la destination des produits aquatiques, les paysans-pêcheurs utilisent une très grande variété d'engins de pêche depuis les nasses, les haveneaux jusqu'aux bassins piscicoles et aux barrages-palissades<sup>2</sup>. Tous ces engins sont passifs, à l'exception des harpons et des arcs et sont parfaitement adaptés aux contraintes de l'environnement, principalement au jeu des marées.

Tous les villages disposent également d'un important parc piroguier, constitué de différents types de pirogues (Simon 1859, Bour 1882). Les plus répandues, appelées *busana*, sont petites, monoxyles, utilisées pour la cueillette des huîtres, le ramassage du bois, ou encore pour se rendre dans les rizières. D'autres, de plus grande taille, appelées *efaya* jouaient un rôle essentiel avant le développement des voies de communication terrestre, servant aux échanges de céréales (riz), de bétail et de fruits entre la rive gauche et la rive droite du fleuve Casamance et pouvant transporter jusqu'à cinq bœufs aux pattes entravées. Enfin, les plus grandes pirogues sont destinées à la guerre, aux actes de pirateries, aux transports de marchandises lourdes et aux migrations. Elles ont un rôle principalement défensif pour échapper aux razzias d'esclaves en se réfugiant dans la mangrove.

La variété des engins de pêche et l'importance du parc piroguier ne suffisent pas à saisir la place spécifique de l'exploitation des ressources aquatiques en Casamance. En effet, partout en Afrique de l'Ouest on retrouve sensiblement la même panoplie technique utilisée par les sociétés riveraines dans les plans d'eaux intérieures (Monod 1929, Sautter 1966). De même, la *busana* est sans doute le moyen de navigation le plus commun de par le monde. Enfin, les communautés diola ne se distinguent pas par une aptitude particulière à naviguer, utilisant davantage comme moyen de propulsion la rame que la voile.

L'originalité de la Casamance tient à la manière dont les populations utilisent mais surtout aménagent et s'approprient les espaces aquatiques. Les premiers voyageurs portugais tels d'Almada (1946) font état, dès le

1. Les Baïnouk sont reconnus comme le peuplement dominant de cette zone à l'arrivée des premiers Portugais au xvi<sup>e</sup> siècle et servaient alors d'intermédiaires privilégiés entre les populations locales et les Européens. Ils ont été progressivement assimilés par les Diola à l'ouest et les Mandingues à l'est.
2. Cf. HÉCQUARD 1852, MARCHÉ 1882, GRUVEL 1908, THOMAS 1959.

xvi<sup>e</sup> siècle, du remarquable aménagement des zones inondables en rizières, protégées de l'invasion de l'eau salée par des levées de terre. Ces digues construites sur des dizaines de kilomètres sont le fruit du travail de plusieurs générations. Les villageois gagnent ainsi de nouvelles surfaces cultivables sur la mangrove. Les rizières les plus proches du village sont exploitées intensivement et appropriées individuellement. Depuis le village jusqu'aux *bolon*, les surfaces sont utilisées de moins en moins intensivement, les aménagements sont de moins en moins visibles, les modes d'appropriation sont de plus en plus élargis. Ainsi, les *bolon*, qui donnent accès au village, sont utilisés par toute la communauté villageoise, qui en a la priorité, sinon l'exclusivité d'usage. Cependant, les hauts-fonds des *bolon* peuvent être appropriés par un seul lignage, qui y installe ses barrages-palissades, délimitant ainsi une parcelle d'eau.

Ces surfaces, utilisées à des fins piscicoles, agricoles, pastorales, aménagées de façon temporaire ou permanente, appropriées par tout ou partie de la communauté villageoise, gérées par la coutume, définissent le terroir aquatique, élément le plus significatif de la maîtrise ancienne et poussée des eaux intérieures par les populations diola (Cormier-Salem 1989).

On peut enfin mettre en avant deux arguments en faveur de la place spécifique des espaces aquatiques en Casamance. D'une part, l'exploitation des ressources aquatiques est certes secondaire par rapport à la riziculture mais elle constitue une activité de substitution vitale lors des disettes (Becker 1982). D'autre part, cette substitution, qui montre la flexibilité des systèmes de production, est rentable grâce aux traditions d'exploitation de ces mêmes ressources aquatiques, à la maîtrise des eaux intérieures et finalement à la familiarité des populations avec le milieu aquatique. Les eaux intérieures constituent le cadre de vie des Diola; appartiennent à leur espace vécu. Il est significatif qu'à l'occasion des funérailles, le corps soit promené « dans tous les endroits qu'il [le défunt] affectionnait, la forêt qu'il aimait parcourir, la rivière où il allait pêcher, les palmiers, les rizières qu'il possédait » (Lasnet 1900).

Le contraste entre le rapport que les populations diola entretiennent avec les eaux intérieures et celui qu'elles ont avec la mer est d'autant plus frappant. L'océan Atlantique et le fleuve Casamance sont considérés comme des milieux dangereux où les paysans-pêcheurs n'osent s'aventurer. Les raisons de ce contraste sont de divers ordres.

La non-implication des Diola dans la navigation et la pêche maritime n'est pas liée aux contraintes de l'environnement. Un moindre déferlement de la houle (le phénomène de la « barre » si impressionnant sur la Grande Côte), un plateau continental plus large et des ressources maritimes variées et riches grâce à l'*upwelling* (remontée d'eau froide) rendent les conditions du milieu sans doute plus favorables que le long du littoral sénégalais.

Cette non-implication dans les activités maritimes n'est pas davantage attribuable à l'« incapacité » technique des populations diola, qui savent

couper et tailler les arbres<sup>3</sup> et naviguent dans de grandes pirogues capables d'affronter la haute mer.

La spécificité du milieu casamançais et l'histoire politique, économique et sociale des populations de Casamance montrent que cette non-implication est volontaire. La première raison est la relative abondance des précipitations dans cette région soudano-guinéenne (1 500 mm en moyenne à Ziguinchor) et l'extension des zones inondables, qui ont fourni un milieu favorable à la mise en place d'une véritable « civilisation du riz » (Pélissier 1966). La Casamance est un des plus anciens foyers rizicoles d'Afrique, où sont cultivés des riz indigènes et où les populations disposent d'un instrument de labour remarquable, le *kajendu*. Enfin, l'égalitarisme et le refus de toute discipline ou contrainte hiérarchique expliquent que les populations diola aient répondu à la croissance démographique par l'intensification de leur système d'exploitation et non par l'expansion territoriale (Pélissier 1989). Ainsi, les facteurs écologiques, techniques, politiques et sociaux se conjuguent pour expliquer la priorité donnée par les Diola à la riziculture.

L'étendue et la richesse des plans d'eaux intérieurs sont un second argument en faveur des activités continentales. La comparaison avec les autres communautés littorales de l'Afrique de l'Ouest montre que, quand il y a le choix, ces mêmes communautés donnent toujours la priorité à l'exploitation des eaux intérieures plus calmes et plus accessibles que les eaux marines.

De même, le dense réseau de bras intérieurs a détourné le commerce et la navigation maritime au profit du cabotage et du commerce continental. Comme le suggère Chauveau (1984), la Gambie, la Casamance et le Cacheu, reliés par les *bolon*, devaient, aux siècles précédents, former une même région.

Enfin, les contacts avec les Européens ont eu pour effet la fermeture de la Casamance alors qu'ils ont entraîné l'ouverture des autres régions sénégalaises. Avec le développement de l'économie arachidière en Sénégal, les razzias d'esclaves ont été multipliées en Casamance afin de fournir la main-d'œuvre nécessaire. La mangrove a alors joué un rôle de zone refuge et les grandes pirogues de guerre ont été utilisées à des fins défensives. Par ailleurs, la Casamance s'est trouvée excentrée par rapport aux escales arachidières et aux centres de l'administration coloniale de Saint-Louis et de Gorée. L'isolement et l'enclavement de la Casamance expliquent le retard de l'économie arachidière et, par contre-coup, le retard de l'économie maritime, la pêche ne bénéficiant pas notamment de l'infrastructure mise en place avec la traite arachidière.

L'histoire de la colonisation en Casamance (Roche 1985) est caracté-

3. D'après LASNET (1900 : 171) : « Ils [les Diola] travaillent le bois avec assez d'habileté et creusent dans le fromager de grandes et belles pirogues que les pêcheurs de Dakar et de Saint-Louis vont souvent leur acheter ».

risée par la résistance des populations à la pénétration étrangère, la lenteur de la pacification et de l'unification de la région et enfin le renforcement des spécificités locales.

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un ensemble d'éléments contribuent à modifier les systèmes de production et expliquent le développement de la pêche et des migrations maritimes.

### Les processus de transformation

Des facteurs à la fois attractifs pour la pêche et répulsifs vis-à-vis de la riziculture expliquent la modification des rapports entre ces deux activités. En premier lieu, le développement de la pêche maritime est lié à l'arrivée des pêcheurs étrangers, qui introduisent et diffusent des techniques de pêche plus efficaces tels les filets maillants, forment les populations locales à la navigation et à la pêche maritime en les prenant comme apprentis dans leurs unités de pêche et enfin servent de modèles. En effet, les pêcheurs migrants du nord (de la Grande Côte, de la presqu'île du Cap Vert, de la Petite Côte ou des îles du Saloum) ont une valeur d'exemple auprès des jeunes Diola, attirés par les revenus monétaires qu'ils peuvent tirer de la vente du poisson mais aussi par la possibilité de s'affranchir des contraintes sociales grâce aux migrations maritimes. En outre, la pêche maritime est un métier culturellement valorisé dans la mesure où il requiert esprit d'aventure, audace et endurance.

La présence des premiers pêcheurs étrangers est relevée en Casamance par Gruvel (1907) dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle ne devient cependant réellement significative qu'à partir des années 1950 (Van Chi Bonnardel 1971). Le contexte politique et économique est alors plus favorable au développement de la pêche maritime. L'État sénégalais, à la suite de l'administration coloniale, cherche à intégrer la Casamance à l'économie nationale. Un des facteurs les plus importants du désenclavement de cette région est la construction de routes et de ponts. Les nouvelles voies de communication rendent accessibles les principaux lieux de production, ouvrent la Casamance à l'économie monétaire, entraînent à la fois le développement de la traite arachidière et des ressources locales comme petites productions marchandes, et les migrations vers les villes<sup>4</sup>. La multiplication des échanges interrégionaux, la scolarisation, l'introduction du catholicisme et de l'islam sont autant de facteurs de changements sociaux et culturels.

Par ailleurs, la pêche maritime, considérée comme la principale

4. J.-P. CHAUVEAU (1984) a montré qu'au Sénégal, les migrations agricoles, les circuits de distribution arachidières, le développement des ports et des centres urbains sont autant de conditions économiques favorables à l'essor de la pêche. Et effectivement, en Casamance, la construction de routes et la pénétration de l'économie monétaire sont étroitement liées à la traite de l'arachide.

richesse du Sénégal avant même l'arachide et les phosphates, bénéficie de nombreuses interventions d'organismes publics, semi-publics ou caritatifs. La DOPM (Direction océanographique des pêches maritimes), organisme public d'encadrement de la pêche, ouvre une école de pêche à Goudomp en 1961 pour former les populations locales au maniement des grands filets et à la navigation maritime. Des facilités de crédits accordés par la DOPM et des organismes de développement tels le FED (Fond européen de développement) ou l'ACDI (Agence de coopération canadienne pour le développement international) poussent les pêcheurs à former des unités de pêche et à se regrouper au sein des coopératives. Ces nouvelles structures leur permettent d'acquérir du matériel, des grandes pirogues et, surtout, des moteurs, levant ainsi les principaux obstacles matériels au développement de la grande pêche en mer.

La dégradation des conditions pluviométriques à partir de la fin des années 1960 accélère les processus de transformation des systèmes de production. À Ziguinchor, les précipitations annuelles, calculées sur une moyenne de vingt ans, atteignent 1 561 mm de 1927 à 1947, 1 587 mm de 1947 à 1967 et 1 187 mm de 1967 à 1987. Le déficit de ces vingt dernières années s'élève à 25 %. À la diminution des précipitations, s'ajoute la contraction de la saison des pluies sur trois mois au lieu de cinq. La salinisation des sols et des eaux, la dégradation du couvert végétal et finalement le déficit des productions vivrières sont les principales conséquences de la sécheresse.

Pourtant, la crise de la riziculture est antérieure à la sécheresse, elle est perceptible dès la fin des années 1950 (Pélissier 1966), et est essentiellement liée au désenclavement de la Casamance et à l'exode rural. La pénibilité des travaux rizicoles, la recherche du numéraire, le désir d'émancipation, les mirages de la ville sont autant de motifs qui poussent les jeunes Diola à migrer en ville. Le déficit en main-d'œuvre (aussi bien masculine pour l'entretien et la réfection des digues que féminine pour le repiquage et la récolte du riz) se traduit par le recul de la riziculture de bas-fond.

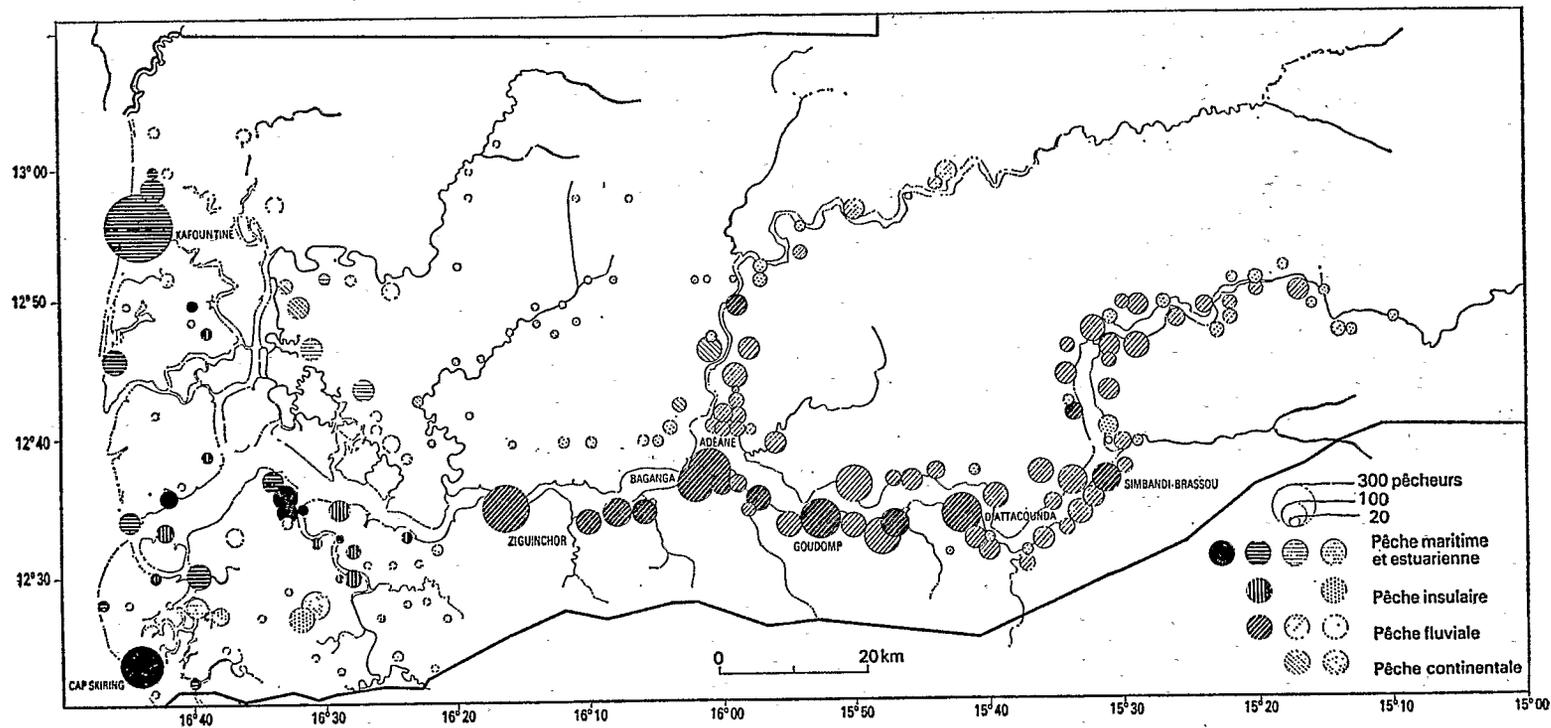
Au total, il faut s'interroger sur l'ampleur et la profondeur historique des modifications. Pour les hydrobiologistes, la sécheresse actuelle est d'une telle intensité, que les effets sont difficilement réversibles, et entraînent la transformation de l'écosystème à tous les niveaux de la chaîne trophique (Pagés, Debenay & Le Brusq 1987). Les modifications du rapport entre la pêche et l'agriculture sont la conséquence, certes, du déficit persistant des pluies. La sécheresse a cependant amplifié des tendances antérieures. Le développement de la pêche n'est pas conjoncturel mais structurel et il est un des moyens de combler le déficit céréalier et de freiner l'exode rural.

### « Conversion » des Diola à la pêche ?

Depuis les années 1970, l'exploitation des ressources aquatiques en Casamance connaît un développement spectaculaire, dont témoignent l'augmentation des débarquements (14 000 tonnes en moyenne annuelle), le nombre croissant des agents de production et de distribution, la diversification des systèmes de pêche et l'extension des campements et des centres de pêche. Dans tous les villages situés à proximité de plans d'eau, on constate désormais des activités de pêche. Le poisson est devenu la première source de protéines animales parmi les populations de pêcheurs mais aussi d'agriculteurs et d'éleveurs. Les crustacés, mollusques et poissons, frais et transformés, sont recherchés tant sur le marché sénégalais qu'étranger.

Si le dynamisme de la pêche est manifeste, la population de pêcheurs n'est pas homogène : 9 000 pêcheurs sont recensés en Casamance (Diaw 1985). Le poids démographique des pêcheurs autochtones (Diola, Mandingue, Balante, Bainouk, Peul) est désormais supérieur à celui des pêcheurs allochtones (Wolof, Sérèr, Lébou, Niominka, Toucouleur). Cependant ces derniers ont un rôle technique, économique, social et culturel déterminant puisqu'ils contrôlent la grande pêche maritime et fluviale et la distribution du poisson. Par ailleurs, les communautés autochtones sont très diversement impliquées dans les activités halieutiques. Il existe toute une gradation depuis le pêcheur occasionnel jusqu'au pêcheur spécialisé (Carte 2) (Cormier-Salem 1989). Ainsi, la majorité des agents de production de Casamance accordent encore la priorité à l'exploitation de leurs rizières. La pêche ne devient importante que pendant la morte saison agricole. Le plus souvent, seuls les *bolon* du terroir villageois sont exploités, à pied ou à bord d'une petite pirogue, individuellement ou avec un compagnon. L'engin de pêche prédominant est l'épervier. Les prises sont destinées à la consommation familiale ou vendues localement.

La spécialisation dans la pêche est un phénomène récent, amorcé à la fin des années 1970. Les pêcheurs, qui consacrent l'essentiel de leur temps à l'exploitation des ressources aquatiques et qui tirent la majorité de leurs revenus de la vente de leurs prises, sont cependant de plus en plus nombreux. Peut-on parler à leur propos de conversion à la pêche ? Ce terme peut prêter à confusion. En effet, les pêcheurs spécialisés se recrutent aussi bien chez d'anciens pêcheurs (les paysans-pêcheurs des îles du Bandial, par exemple) que chez des agriculteurs, dans les villages côtiers, estuariens, insulaires ou continentaux. Le développement de la pêche signifie tantôt la revalorisation des anciennes formes de pêche en les adaptant aux nouvelles contraintes de l'environnement, notamment du marché, tantôt le lancement d'unités de pêche autochtones dans la navigation et la pêche maritime. Le phénomène le plus frappant et, sans doute, le plus profond est le nouveau rapport à la mer des populations autoch-



CARTE 2. La place de la pêche dans les systèmes d'exploitation de Casamance en 1985.

tones, qui osent désormais non seulement s'aventurer en mer pour en exploiter les ressources mais aussi effectuer des migrations lointaines, de plusieurs mois à l'exemple des pêcheurs migrants du nord. Les migrations maritimes induisent l'adoption de nouvelles techniques de pêche (grands filets maillants), la motorisation des pirogues, la constitution d'unités de pêche d'une dizaine de membres, dont les rapports de production sont inspirés du modèle des unités de pêcheurs migrants du nord. Plus fondamentalement, ces migrations conduisent à une nouvelle gestion des espaces aquatiques : les pêcheurs migrants tendent à abandonner les travaux agricoles, à laisser l'exploitation des ressources du terroir villageois entre les mains des femmes ou des aînés, à adopter les stratégies et les habitudes de consommation des pêcheurs du nord, de sorte que l'on peut s'interroger sur les risques de concurrence entre la pêche et l'agriculture, de marginalisation des activités traditionnelles du système de production villageois et de déculturation de ces mêmes pêcheurs.

Enfin, ce double processus de développement de la pêche a des effets contradictoires : d'un côté, la revalorisation des anciennes formes d'exploitation (cueillette des huîtres, barrages-palissades, bassins piscicoles, pêche dans les *bolon* et le fleuve) conduit à une intensification de la mise en valeur de toutes les ressources du terroir et à une réaffirmation — voire une revendication — des droits coutumiers de la communauté villageoise sur les terroirs aquatiques ; de l'autre, les activités maritimes conduisent à une exploitation extensive des ressources halieutiques et à un éloignement des pêcheurs de leur terroir et des cadres traditionnels villageois.

Cette opposition est moins radicale qu'il n'y paraît, lorsqu'on examine les modifications des systèmes de production à l'échelle non pas des individus mais du *hank* (unité résidentielle de base des Diola), du quartier ou du village. En effet, on assiste simultanément, au sein de la même famille, au recul de la riziculture de bas-fond et à la progression de la mise en valeur agricole et arboricole des plateaux, aux migrations saisonnières et parfois définitives des jeunes et au développement d'une foule de petites productions marchandes à partir de spéculations anciennes — telles le sel, les noix de palme, les huîtres — ou récemment introduites — telles les agrumes, les légumes, le *gej* (poisson de mer pourri et séché). La diversification des activités est une des principales stratégies collectives et familiales d'adaptation des systèmes de production aux modifications de l'environnement.

\*

La diversité des rapports entre la pêche et l'agriculture dans les sociétés littorales des zones de transition entre la terre et la mer (deltas, lagunes, mangrove) tient à un ensemble de facteurs politiques, économiques,

sociaux et culturels. Chez les Diola de Casamance (et il faudrait également le démontrer chez les Balante de Guinée-Bissau, les Baga de Guinée Conakry, les Temné de Sierra Leone ou encore les Toffin du Bénin), la non-implication dans les activités maritimes n'est pas le signe d'un repli, d'une attitude négative mais correspond à un choix volontaire qui donne la priorité à la mise en valeur des espaces aquatiques intérieurs.

La conversion à la pêche des populations de Casamance depuis les années 1970 recouvre différentes réalités. La majorité des agents de production restent prioritairement des agriculteurs, attachés à leur terroir. La minorité a, quant à elle, tendance à abandonner les travaux des champs au profit de la pêche, compte tenu des spécificités locales et des stratégies individuelles et collectives.

Les changements les plus profonds des systèmes de production de Casamance tiennent moins à l'adoption de nouvelles techniques ou l'intégration à l'économie de marché qu'aux migrations, lesquelles induisent un nouveau rapport à l'espace, ce terme étant entendu au sens de produit social. Ainsi, les migrations maritimes, plus qu'une nouvelle activité, signifient une nouvelle gestion de l'espace aquatique.

En dernière analyse, le développement de nouvelles activités n'est pas le signe de la crise des systèmes de production traditionnels mais plutôt de leur remarquable flexibilité. Face aux modifications de l'environnement, les populations ont montré leur capacité à diversifier leurs systèmes de production, utilisant toutes les ressources locales, adoptant de nouvelles spéculations et techniques sans bouleverser fondamentalement les systèmes d'exploitation traditionnels. Enfin, le risque d'éclatement du terroir qu'entraînent les migrations maritimes n'est-il pas moindre que celui qu'entraîne l'exode rural ?

ORSTOM, 1989.

#### BIBLIOGRAPHIE

ALMADA, A. Alvarès d'

1946 *Tratado breve dos Rios de Guiné...*, ed. par L. SILVEIRA, Lisboa, Oficina grafica.

AUGÉ, M.

1969 *Le rivage alladian : organisation et évolution des villages alladian*, Paris, ORSTOM (« Mémoires » 34).

BECKER, C.

1982 *Conditions écologiques et traite des esclaves en Sénégambie*, Kaolack, Chez l'Auteur, multigr.

BOUR, C.

- 1882 « Étude sur le fleuve Casamance », *Revue maritime et coloniale*, LXXV : 330-358.

CHAUVEAU, J.-P.

- 1983 « La navigation et la pêche dans l'histoire du littoral sénégalais (xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècles) », in *Aspects de la recherche en socio-économie de la pêche artisanale maritime sénégalaise*, Dakar-Tiaroye, Institut sénégalais de recherches agricoles, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Tiaroye : 25-36 (« Document scientifique du CRODT » 84).
- 1984 « La pêche piroguière sénégalaise : les leçons de l'histoire », *Revue de la Mer*, n° spécial, 19 p.

CORMIER-SALEM, M.-C.

- 1989 *Contribution à l'étude géographique des espaces aquatiques : la Casamance*, Paris, Université de Paris-X Nanterre, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, multigr.

DIAW, M.-C.

- 1985 *Formes d'exploitation du milieu, communautés humaines et rapports de production. Première approche dans l'étude des systèmes de production et de distribution dans le secteur de la pêche en Casamance*, Dakar-Tiaroye, Institut sénégalais de recherches agricoles, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Tiaroye (« Document scientifique du CRODT » 104).

GRUVEL, A.

- 1907 *L'organisation des pêcheries en AOF*, communication au Congrès colonial, Bordeaux.
- 1908 *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des Rivières du Sud*, Paris, Challamel.

HECQUARD, H.

- 1852 « Rapport sur un voyage dans la Casamance en 1850 par le sous-lieutenant Hecquard de Spahis », *Revue coloniale* : 409-432.

LASNET, Dr.

- 1900 *Une mission au Sénégal. Les races du Sénégal, Sénégalie et Casamance*, Paris, Challamel.

LINARES, O. de Sapir

- 1971 « Shell Middens of Lower Casamance and Problems of Diola Protohistory, Nigeria », *West African Journal of Archaeology*, I : 23-54.

MARCHE, A.

- 1882 *Trois voyages dans l'Afrique Occidentale, Sénégal, Gambie, Casamance, Gabon, Ogoué*, Paris, Hachette.

MARK, P. A.

- 1976 *Economic and Religious Change among the Diola of Boulouf Casamance (1890-1940): Trade, Cash Cropping and Islam in Southwestern Senegal*, New Haven, CT, Yale University, Ph. D. thesis.

MONOD, T.

- 1929 *L'industrie des pêches au Cameroun*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.

PAGÉS, J., DEBENAY, J. P. & LE BRUSQ, J. Y.

- 1987 « L'environnement estuarien de la Casamance », *Revue d'Hydrobiologie tropicale*, XX (3-4) : 191-202.

PÉLISSIER, P.

- 1963 *Les pays du Bas-Ouémé. Une région témoin du Dahomey méridional*, Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines (« Travaux du Département de géographie » 10).
- 1966 *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imp. Fabrègue.
- 1989 « Réflexions sur l'occupation des littoraux ouest-africains », in M. SINGARAVELOU, ed., *Pauvreté et développement dans les mays tropicaux. Hommage à Guy Lasserre*, Bordeaux, CEGET-CNRS : 123-134.

PÉTREQUIN, P.

- 1984 *Gens de l'eau. Gens de la terre. Ethno-archéologie des communautés lacustres*, Paris, Hachette.

ROCHE, C.

- 1985 *Conquête et résistance des peuples de Casamance (1850-1920)*, Paris, Karthala (1<sup>re</sup> éd. 1976).

SAUTTER, G.

- 1966 *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement*, Paris-La Haye, Mouton, 2 vol.

SIMON, E.

- 1859 « La Casamance et les peuplades qui en habitent les bords », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 4<sup>e</sup> sér., XVIII : 115-142.

TENDENG, A.

- 1973-74 *Les sources de l'histoire de la Casamance aux Archives du Sénégal (1816-1920)*, Dakar, Université de Dakar, mémoire de Maîtrise, 2 vol. multigr.

THOMAS, L.-V.

- 1959 *Les Diola. Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse-Casamance*, Dakar, Institut français d'Afrique noire, 2 vol., (« Mémoires » 55).

VAN CHI BONNARDEL, R.

- 1971 « La pêche en Basse-Casamance (Sénégal) », *Revue de Géographie de Lyon*, XLVI (3) : 285-316.